



## Vente résidence principale en cas de séparation

-----  
Par Marie333

Bonjour ,

Mon mari et moi-même allons bientôt nous séparer.

Dans un premier je vais prendre un appartement en location qui deviendra donc ma résidence principale et mon mari restera dans notre maison jusqu'à ce que nous décidions de la mettre en vente .

Ma question est la suivante , (j'ai cru trouver la réponse sur le site impôts.gouv mais je souhaiterais une confirmation afin d'être certaine d'avoir parfaitement compris )

Serais-je exonérée de taxes sur la plus value de notre maison quand nous la vendrons sachant qu'à ce moment là elle ne sera plus ma résidence principale ?

D'après ce que j'ai compris, il y a des règles aménagées dans le cadre d'une séparation qui font que la réponse est affirmative , je vous remercie par avance pour tous les éclaircissements que vous pourrez bien m'apporter .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est exact. Il y a une prise en compte du contexte de séparation et un délai suffisant pour vous permettre de vendre le bien qui était votre résidence principale. Mais ne mettez pas 10 ans quand même...

Demandez confirmation à votre centre des impôts.

-----  
Par Marie333

Merci pour votre réponse , j'avais donc bien compris .

En revanche ils disent que « le bénéfice d'exonération n'est subordonné à aucun délai particulier entre de la date de séparation et la date de mise en vente »

Ce que je comprends ensuite c'est qu'à partir de la mise en vente le délai est en général fixé à 1 an mais évalué selon plusieurs critères ( état du marché , caractéristiques du bien , démarches effectuées ?etc )

-----  
Par yapasdequoi

Il n'y a pas de délai fixé. C'est au cas par cas et selon le marché local et la bonne foi des contribuables ...